

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 28 juin 2023**

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

- **10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** - Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers impactant le tableau des effectifs.



- **Transformations de postes suite à avancement de grade :**

Suite aux avancements de grade décidés pour l'année 2023, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer l'évolution de carrière de l'agent entre son grade actuel mentionné au tableau des effectifs et son nouveau grade.

Nombre de Postes	Ancien Grade	Nouveau Grade	Date d'application
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
1	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2023
2	Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/07/2023 01/11/2023
2	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2023

- **Création d'un poste d'apprenti – service Communication :**

Pour la prochaine rentrée scolaire, il est proposé de créer un poste d'apprenti au service Communication :

Apprentissage :

SERVICE	POSTE	DIPLOME PREPARE	DUREE DE L'APPRENTISSAGE	PREVISION
Communication	1 apprenti	Niveau Master	1 / 2 ans	à/c de septembre 2023

- **Mission temporaire – service archives :**

Suite aux déménagements de différents services, le service Archives a récupéré un certain nombre de dossiers à archiver. Face à cette charge de travail exceptionnelle, il est proposé de créer une mission temporaire d'une durée de 6 mois à temps complet, au grade d'adjoint du patrimoine (article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique lié à l'accroissement temporaire d'activité), pour la rentrée prochaine.

Compte tenu de l'exposé qui précède,  
 Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
 Vu le budget principal,  
 Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 juin 2023,  
 Vu l'avis favorable de la commission Finances/Administration Générale du 13 juin 2023,  
 Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- imputer les dépenses afférentes sur le budget principal,

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,  
Secrétaire de séance



*Transmis en Préfecture le :*  
*Publié électroniquement le :*

05 JUIL. 2023

05 JUIL. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

